

Qualité de l'emploi au Canada

Sécurité d'emploi perçue, 2025

par Vincent Hardy

Date de diffusion : le 18 août 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Sécurité d'emploi perçue, 2025

En avril 2025, 7,7 % des employés au Canada étaient d'accord ou fortement d'accord pour dire qu'ils pourraient perdre leur emploi au cours des six prochains mois. Plus d'employés convenaient qu'ils pourraient perdre leur emploi parmi ceux ayant des emplois temporaires (22,8 %) et ceux travaillant à temps partiel (10,9 %).

La perte d'un emploi et le chômage peuvent souvent mener à une diminution du revenu et à une baisse du bien-être psychologique¹. Parmi les travailleurs qui ont toujours un emploi, le sentiment qu'une perte d'emploi est probable peut également avoir une incidence négative sur le bien-être².

Dans le cadre de la qualité de l'emploi de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU), l'indicateur de la sécurité perçue de l'emploi fait référence à la proportion d'employés qui croient pouvoir perdre leur emploi au cours des six prochains mois. La mesure dans laquelle les employés sont protégés contre le congédiement ainsi que les conditions commerciales et macroéconomiques plus générales peuvent influencer les perceptions quant à la sécurité d'emploi. Cet indicateur devrait être utilisé en même temps que d'autres renseignements sur la sécurité d'emploi, comme la proportion d'employés ayant des emplois temporaires, pour comprendre pleinement les tendances en matière de sécurité d'emploi sur le marché du travail.

Sauf indication contraire, l'analyse suivante porte sur les résultats des suppléments de l'Enquête sur la population active (EPA) pour les employés âgés de 15 à 69 ans. Puisque les données sur la sécurité perçue de l'emploi peuvent être affectées par des variations saisonnières dans la composition des emplois, l'article se concentre sur les caractéristiques associées à une insécurité perçue plus élevée tant en novembre 2023 qu'en avril 2025, les deux périodes de référence les plus récentes.

Tendances récentes

Selon l'Enquête sociale générale (ESG) : Les Canadiens au travail et à la maison, au cours de l'automne 2016³, un peu plus de 1 employé sur 10 (10,8 %) au Canada était d'accord ou fortement d'accord avec l'affirmation qu'il pourrait perdre son emploi au cours des six mois suivants (données non-désaisonnalisées). Cette proportion était légèrement plus faible dans le supplément de l'EPA de novembre 2023, lorsque 8,1 % des employés étaient d'avis qu'ils pourraient perdre leur emploi. En avril 2025, 7,7 % des employés étaient d'accord pour dire qu'ils pourraient perdre leur emploi au cours des six mois suivants.

Les changements dans la perception de l'insécurité de l'emploi peuvent être en partie dus aux conditions générales du marché du travail. Par exemple, le taux de chômage était de 5,7 % en novembre 2023, un taux plus faible qu'à l'automne 2016 (6,9 %).

En avril 2025, l'économie canadienne était entrée dans une période d'incertitude en raison des perturbations dans la relation commerciale entre le Canada et les États-Unis. Dans ce contexte, une plus grande proportion d'employés étaient ni en accord, ni en désaccord pour dire qu'ils pourraient perdre leur emploi au cours des six prochains mois (18,4 %) comparativement à novembre 2023 (14,2 %) et à l'automne 2016 (13,5 %). Cela donne à penser qu'à certains moments, davantage d'employés peuvent être incertains de l'orientation du marché du travail et de l'économie et de son incidence sur leur sécurité d'emploi, sans nécessairement croire être immédiatement à risque de perdre leur emploi.

1. Brand, J. E. (2015). « [The far-reaching impact of job loss and unemployment](#) ». *Annual Review of Sociology*, vol. 41, p. 359 à 375.

2. Russo, C. et M. Terraneo. (2020). « [Mental well-being among workers: A cross-national analysis of job insecurity impact on the workforce](#) ». *Social Indicators Research*, vol. 152, n° 2, p. 421 à 442.

3. La collecte des données de l'ESG s'est déroulée d'août à décembre 2016.

Un portrait récent

Travailler à temps plein et être un employé permanent sont des facteurs associés à une meilleure sécurité d'emploi perçue

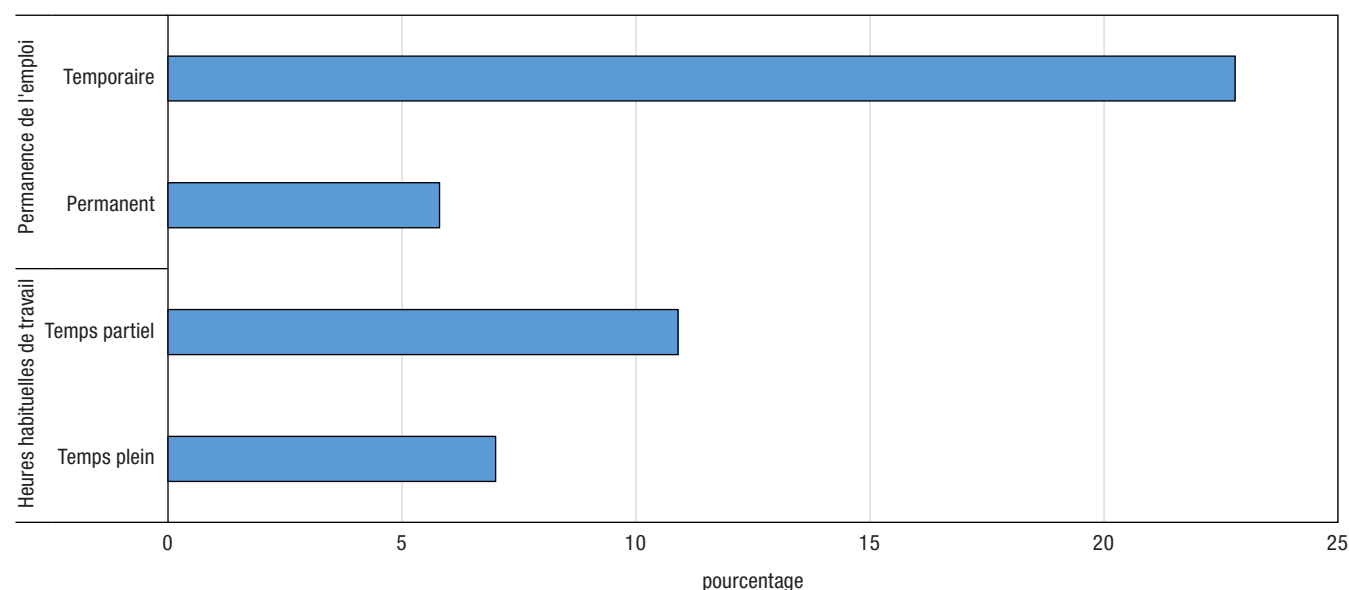
On s'attend généralement à ce que certains groupes d'employés ressentent davantage d'insécurité par rapport à leur emploi. Un de ces groupes consiste des employés ayant un emploi temporaire, catégorie comprenant les employés ayant un emploi occasionnel, saisonnier, ou un contrat à durée déterminée. Les employés temporaires ont souvent moins de protections contre le congédiement, et bon nombre d'entre eux ont des contrats de moins de six mois.

En avril 2025, 22,8 % des employés temporaires étaient d'accord avec le fait qu'ils pourraient perdre leur emploi au cours des six mois suivants, comparativement à 5,8 % des employés permanents. Parmi les différents types d'emplois temporaires, les travailleurs occasionnels enregistraient des taux plus faibles d'insécurité d'emploi perçue (14,3 %) que ceux ayant des emplois temporaires, contractuels ou à durée déterminée (26,0 %) et ceux ayant des emplois saisonniers (24,8 %).

Les employés travaillant à temps partiel sont également plus portés à avoir un sentiment d'insécurité dans leur emploi. En avril 2025, 10,9 % des employés à temps partiel étaient d'accord ou fortement d'accord pour dire qu'ils pourraient perdre leur emploi au cours des six mois suivants, comparativement à 7,0 % des employés à temps plein.

Graphique 1

Pourcentage d'employés estimant pouvoir perdre leur emploi dans les six prochains mois selon la permanence de l'emploi et le statut à temps plein ou partiel, avril 2025 (données non-désaisonnalisées)



Notes : Employés de 15 à 69 ans. Exclut la population vivant dans les territoires, les réserves autochtones et les institutions, ainsi que les membres à temps plein des forces armées. Données non désaisonnalisées.

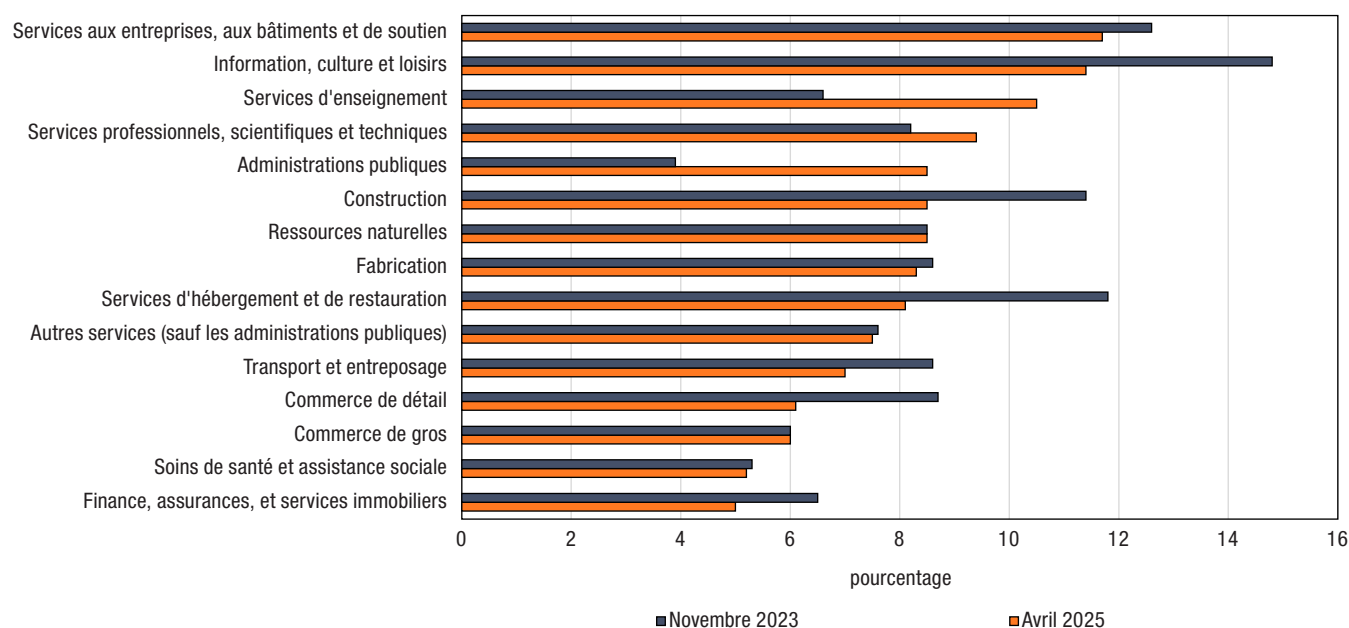
Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, et Indicateurs sur le marché du travail, totalisation personnalisée.

Les employés du secteur des services aux entreprises, aux bâtiments et autres services de soutien, ainsi que de celui de l'information, de la culture et des loisirs affichent les taux les plus élevés d'insécurité d'emploi perçue

À l'échelle des secteurs d'activité, la proportion d'employés étant d'accord ou fortement d'accord pour dire qu'ils pourraient perdre leur emploi au cours des six mois suivants était la plus élevée dans l'information, la culture et les loisirs et dans les services aux entreprises, les services relatifs aux bâtiments et les autres services de soutien. C'était le cas tant en novembre 2023 (14,8 % dans l'information, la culture et les loisirs et 12,6 % dans les services aux entreprises, aux bâtiments et autres services de soutien) qu'en avril 2025 (11,4 % et 11,7 % respectivement). L'insécurité perçue plus élevée dans les deux secteurs pourrait être en partie liée à la proportion notable d'employés occupant des emplois temporaires.

Graphique 2

Pourcentage d'employés estimant pouvoir perdre leur emploi dans les six prochains mois selon le secteur d'activité, novembre 2023 et avril 2025 (données non-désaisonnalisées)



Notes : Employés de 15 à 69 ans. Exclut la population vivant dans les territoires, les réserves autochtones et les institutions, ainsi que les membres à temps plein des forces armées. Données non désaisonnalisées.

Les estimations pour les ressources naturelles, les autres services et le commerce de gros ont un coefficient de variation de plus de 16,5 % et devraient être utilisées avec prudence.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, et Indicateurs sur le marché du travail, totalisation personnalisée.

Au cours des deux périodes, la proportion d'employés étant d'accord ou fortement d'accord pour dire qu'ils pourraient perdre leur emploi au cours des six mois suivants était parmi les plus faibles dans le secteur de la finance, des assurances, de l'immobilier, de la location et de la location à bail (5,0 % en avril 2025) ainsi que dans les soins de santé et l'assistance sociale (5,2 % en avril 2025).

En avril 2025, les employés des industries dépendant de la demande des États-Unis en exportations canadiennes⁴ (8,9 %) étaient plus susceptibles que les employés d'autres industries (7,5 %) de convenir qu'ils pourraient perdre leur emploi au cours des six mois suivants⁵.

Dans les administrations publiques et les services d'enseignement, la proportion d'employés qui perçoivent être à risque de perdre leur emploi était plus élevée en avril 2025 qu'en novembre 2023. Cela peut refléter en partie les tendances saisonnières. Dans les services d'enseignement, par exemple, les contrats temporaires

4. Définies comme étant celles où 35 % ou plus des emplois dépendent de la demande des États-Unis pour les exportations du Canada.

5. Différence statistiquement significative au niveau de confiance de 90 %.

ont tendance à coïncider avec la fin de l'année scolaire en juin. Dans les administrations publiques, les perceptions des employés peuvent également être influencées par les changements dans la situation budgétaire des gouvernements.

Les employés asiatiques occidentaux et arabes sont plus susceptibles d'être dans une situation d'insécurité d'emploi perçue que les employés non racisés et non autochtones

La sécurité d'emploi perçue peut également varier d'un groupe de population à l'autre. Les différences peuvent être dues à la plus grande concentration de certains groupes dans des secteurs où il y a davantage d'emplois offrant moins de sécurité, ainsi qu'à des inégalités dans la capacité à accéder à des emplois plus sûrs.

Conformément aux résultats observés en novembre 2023, en avril 2025, des proportions plus élevées d'employés asiatiques occidentaux (13,8 %) et arabes (12,8 %) étaient d'accord ou fortement d'accord pour dire qu'ils pourraient perdre leur emploi au cours des six mois suivants comparativement à leurs homologues non racisés et non autochtones (6,9 %). Les employés asiatiques occidentaux et arabes étaient plus susceptibles d'avoir un emploi temporaire que les employés non racisés et non autochtones.

En avril 2025, une plus grande proportion d'employés qui étaient des immigrants récents, c'est-à-dire qui avaient été admis au Canada moins de cinq ans auparavant, avaient la perception d'être à risque de perdre leur emploi comparativement aux employés nés au Canada (11,2 % par rapport à 6,7 %).

Insécurité d'emploi perçue plus élevée chez les jeunes

En novembre 2023, les employés âgés de 15 à 24 ans (13,5 %) étaient près de deux fois plus susceptibles que les employés âgés de 25 à 54 ans (6,8 %) de croire qu'ils pourraient perdre leur emploi au cours des six mois suivants. Les jeunes ont continué d'enregistrer un taux plus élevé d'insécurité d'emploi perçue en avril 2025, mais l'écart avec les employés du principal groupe d'âge actif était plus faible, soit de 2,3 points de pourcentage (9,6 % par rapport à 7,3 %).

En avril 2025, 7,7 % des employés âgés de 55 à 69 ans étaient d'accord pour dire qu'ils pourraient perdre leur emploi au cours des six mois suivants.

Renseignements sur l'indicateur

Description ou définition

L'indicateur de la **sécurité d'emploi perçue** est le nombre d'employés âgés de 15 à 69 ans qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation « Je pourrais perdre mon emploi dans les six prochains mois », exprimé en pourcentage de l'ensemble des employés de cette tranche d'âge.

Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, novembre 2023 et avril 2025.

Statistique Canada, Indicateurs sur le marché du travail, novembre 2023 et avril 2025.

Enquête sociale générale : Les Canadiens au travail et à la maison, 2016 (cycle 30).

Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la population visée, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2025](#).

Des renseignements détaillés sur les concepts et la méthodologie sont également disponibles pour l'[Enquête Sociale Générale : Les Canadiens au travail et à la maison](#).

Les enquêtes supplémentaires à l'Enquête sur la population active (EPA) de novembre 2023 et avril 2025 ont été recueillies dans le cadre du programme des Indicateurs sur le marché du travail. L'échantillon est constitué de ménages qui en sont à leur 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e mois de participation à l'EPA et la population visée est limitée aux personnes âgées de 15 à 69 ans habitant dans les provinces. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la page : [Indicateurs sur le marché du travail](#).

Les estimations tirées de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. En raison de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

La classification des secteurs d'activité est fondée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2022.

Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur les sujets suivants :

[Indicateur de qualité de vie : Sécurité d'emploi et travail à la demande](#)

[Permanence de l'emploi](#)